

Le directeur des Archives nationales

- VU** le Décret n°87-346 du 21 mai 1987 modifié, relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de la culture ;
- VU** l'Arrêté du 24 décembre 2006 érigeant le service Archives nationales en service à compétence nationale ;
- VU** l'Arrêté du 5 mars 2009 portant institution d'une régie de recettes et d'une régie d'avances auprès du service à compétence nationale Archives nationales ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er}

Le livre intitulé "*La police des Lumières. Ordres et désordres dans les villes au XVIII^e siècle*", (de 256 pages), édité à Paris, par les Archives nationales n° ISBN : 978-2-86000-381-0, en coédition avec GALLIMARD, n° ISBN : 978-2-07-288629-4, est mis en vente aux Archives nationales.

ARTICLE 2

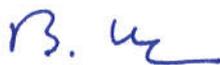
Le prix de vente unitaire du livre est fixé à trente-cinq euros (35 €) toutes taxes comprises (taux de TVA applicable : 5,5 %).

ARTICLE 3

Les dispositions précédentes prendront effet à compter de la publication du présent acte sur le site internet des Archives nationales.

Fait à Pierrefitte-sur-Seine, le **02 MARS 2020**

Le directeur des Archives nationales



Bruno RICARD